

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Sept le 20 Septembre 2017 à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jo. DANIEL, Maire.

Étaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, F. Téroute, F. Hervé, G. Thiery, A. Buzaré, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, D. Renouf, MF Guillemot, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, O. Huguet, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, P. Le Dro.

Absents excusés :

J. Grévès qui a donné procuration		à J. Daniel
L. Monnerie	«	«
JJ Marteil	«	«
A. Boudios	«	«
D. Guillerme	«	«
M.M Prévost	«	«
L. Detrez	«	«
C. Pecchia	«	«
AM Goujon		
V Robin Cornaud		

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 14 Septembre 2017
Date de l'affichage : 14 Septembre 2017
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 23
Nombre de votants : 31

**2017_114 : Déclassement en vue d'un échange de terrain rue des Bisquines à Guidel-
plages**

Rapporteur : G. Thiery

Un habitant de la rue des Bisquines (parcelle CW 220), à Guidel-plages, propose de déplacer l'accès carrossable de sa propriété en effectuant un échange de terrain avec la commune.

L'aire de stationnement de 3 places située en face de sa propriété serait décalée intégralement vers le sud.

Celui-ci nécessite toutefois, au préalable, un déclassement du domaine public du terrain à céder et une clôture devra être posée afin d'empêcher son accès au public pendant au moins un mois et ce jusqu'à la cession du terrain.

Le projet ne nécessite pas une enquête publique, néanmoins le pétitionnaire a recueilli l'accord écrit des riverains les plus proches du parking à modifier, à savoir, les propriétaires et résidents des propriétés cadastrées CW 214, 215, 218, 219, et 221.

Les frais de remise en état du parking ainsi que les frais de procédure, de géomètre, de notaire et d'acte seront en totalité à la charge du pétitionnaire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la clôture du terrain communal à céder, puis constatera ultérieurement sa désaffectation, son déclassement et autorisera sa vente au riverain.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 12 septembre 2017 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à clôturer l'emprise du parking concerné en vue de sa désaffectation du domaine public puis de son déclassement lors d'un Conseil Municipal ultérieur.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME
GUIDEL, le 21 Septembre 2017
Le Maire,
Joël DANIEL

